

Piscator

E A U | P Ê C H E | A V E N I R

Journal de la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique - Aveyron

« Là où le péril croit, croit aussi ce qui sème » F. Halderlin

» PROTECTION DU MILIEU

QUE POUVONS-NOUS ENCORE FAIRE ?

Protéger les milieux aquatiques. Mission importante s'il en est. C'est celle qui incombe pourtant à la Fédération départementale de pêche.

L'époque où le monde de la pêche n'avait pour préoccupation que la gestion des piscicultures est depuis longtemps révolue. La Loi Pêche a donné mission aux associations de pêche et à leur organisme fédéral de veiller au milieu.

Cette mission d'utilité publique a nécessité l'ouverture du monde associatif halleutique à la rigueur scientifique. C'est ainsi que depuis plusieurs années une cellule technique existe au sein de la structure fédérale. Protéger le milieu, c'est avant tout en connaître son fonctionnement.

Dix années de travail

En Aveyron, ce ne fut pas chose facile vu que le département ne possède pas moins de 7 000 km de rivières et ruisseaux, et plus de 4 500 ha de lacs et plans d'eau. Pourtant, un véritable état des lieux a pu être conduit. Obligation faite à la Fédération d'établir cette image de la santé des cours d'eau et qui a pour nom Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP). Dix années de travail effectuées par une hydrobiologiste, (voir notre interview en page 2)

Une fois la connaissance du terrain acquise, il devient alors plus aisé de se projeter dans l'avenir. En effet, le SDVP permet de connaître tout ou en partie les interactions entre activités humaines, qu'elles soient dans les domaines de l'urbanisme, de l'agriculture ou de tout développement envisagé et le milieu naturel. Recenser les possibilités

et les carences de la ressource en eau et penser à venir en termes de développement durable, telles sont les missions de la Fédération. Missions d'autant plus importantes qu'elles portent sur une ressource fragile, non renouvelable et qui de plus, est un des plus précieux bien public qui soit.

Gérer par bassins versants

Cette démarche de gestion globale de la ressource en eau est une véritable révolution dans l'approche du milieu aquatique. Une logique de ne pas fractionner l'infranchissable par de simples raisons de découpage communal, cantonal, etc. Un cours d'eau se pense de sa source à sa convergence avec sa rivière réceptrice. Autrement dit penser aménagement, modification, n'est possible que si l'on en impacte correctement les effets en amont et en aval. Ceci explique clairement pourquoi il est des projets qui après études sont favorablement accueillis par le « monde associatif pêche » et d'autres pas.

Mariage protection des milieux et valorisation

Protection des milieux aquatiques ne rime nullement avec immobilisme. L'eau fait partie de la vie et participe à notre évolution, qu'elle soit économique, humaine, sociale. Tout projet visant à

aller vers un « mieux » est le bienvenu dès lors qu'il n'engendre pas un dérèglement ou un appauvrissement de la ressource en eau. Il est aisé de comprendre de ce fait que certains projets soient particulièrement contestés par le « monde associatif pêche ». C'est le cas des projets de construction de micro-centrales. Non seulement ce type de production est négligeable en termes de production en énergie, non seulement il ne joue aucun rôle en matière de maintien des populations dans le milieu rural, mais il détruit de façon irréversible le milieu aquatique. Sous la mise en avant d'une production d'énergie, c'est bien d'un avantage de défiscalisation qu'il s'agit. Barre une rivière pour alimenter une turbine revient ni plus ni moins à privatiser un bien public (l'eau), à une fin d'enrichissement personnel ne faisant que peu cas des possibilités collectives (tourisme, qualité de l'eau, etc) bénéficiant à l'ensemble des citoyens, que l'on détruit par cette action.

Mettre en place une gestion de la ressource en eau, c'est aussi sans cesse se poser des questions au vu des sécheresses qui se sont abattues sur notre département ces dernières années. Si celle de 2003 était facilement palpable au commandement des marais, celle de 2004 fut plus pérenne. Moins visible mais tout autant réelle. Réfléchir aussi aux causes qui engendrent de plus en plus régulièrement des crues qui mettent à mal le milieu et la vie piscicole mais aussi des pans entiers de l'économie. Poser des questions sur les moyens de contrôles mis en œuvre en matière de drainage, de forages, sur les captages de sources en tête de bassin, de mise à mal des zones humides agissant comme de véritables éponges, absorbant l'eau lorsqu'elle est en excédent et la restituant en période de sécheresse. Autant de sujets complexes que nous devons aborder sans faux-semblant. Les alternatives respectueuses du milieu existent. Privilégier la qualité de l'eau et de son environnement au sens le plus large possible est la conduite imposée par la nouvelle directive cadre européenne. Nous ne dérogeons pas aux responsabilités et aux missions qui sont les nôtres. ■

POURQUOI PISCATOR ?

Le choix de Piscator - terme latin qui désigne le pêcheur - comme titre de ce journal, n'est pas du tout anodin. Piscator est par ailleurs le nom du personnage principal d'un traité de pêche « La parolle pêcheur à la ligne ou le divertissement du contemptif », devenu au fil des siècles la Bible des pêcheurs à la ligne. Publié en 1653 par un drapier, Isaac Walton (1593-1682), cet ouvrage nous enseigne l'art de prendre et de cuisiner les poissons, grace aux lacs que donne Piscator à son disciple Venner (le chasseur). Si aujourd'hui certaines recettes ou observations scientifiques nous laissent perplexes et amusés (la tanche serait le médecin particulier du brochet qu'en touchant elle guérit à l'aide d'un baume naturel...), le sage et doux Walton nous rappelle aussi que le bord des rivières, dans la contemplation et le respect de la nature, le pêcheur à la ligne, détienne enfin des préoccupations matérielles, trouve sérénité et joie de vivre. Voici donc résumées les motivations de notre choix qui peut-être inciteront certains d'entre-vous à découvrir ou redécouvrir ce formidable livre, mais aussi les joies qu'offre la pêche, notre passion, qu'entend bien servir le plus longévisme possible votre journal Piscator. ■

* La dernière édition française date de 1993 (éditions Jérôme Milon)

» ÉDITO AVEC JEAN COUDERC PRÉSIDENT



AMIS PÊCHEURS... ET NON PÊCHEURS

Afin de mieux vous informer sur les missions que doit remplir votre Fédération de Pêche, le conseil d'administration a pris la décision de créer un journal, « PISCATOR », QUI PARAITRA PLUSIEURS FOIS PAR AN. Ce journal est aussi le vôtre. Notre volonté est d'établir un dialogue permanent sur l'évolution environnementale du département avec en ligne de mire la ressource en eau, bien commun et droit pour tous.

A ce jour, il semblerait que la maîtrise de l'eau devienne un sujet politique essentiel. Que le grand public soit convié à un débat national ne peut que satisfaire le monde de la pêche. Mais il faut impérativement que les Fédérations s'engagent dans un raccourci par le milieu aquatique dans les préoccupations de nos décideurs. Vouloir maîtriser l'eau sans passer par la gestion du milieu entraînerait de lourdes conséquences pour le bien-être des générations futures.

Construire des stations d'épuration approuvées comme une évidence mais non comme une panacée, ne nous leurrer pas, cela ne suffit pas à rétablir les fonctionnalités d'un milieu dégradé. Ce constat justifie que les taxes prélevées par les Agences de l'eau soient aussi employées pour des actions différentes concernant le milieu. Certaines se sont déjà lancées dans de vastes programmes d'intervention, de surveillance et de réhabilitation des rivières. Cependant, force est de constater que ces interventions sont encore bien timides comparées à l'ampleur du problème. Surveiller le bassin versant, suivre ses réactions, entretenir les équilibres, tels sont les défis citoyens à relever !

Au-delà d'une protection justifiée par la rareté des secteurs encore préservés, nous devons réinvestir dans le milieu. De fait, la loi sur les activités économiques provoque des nuisances, la part qui revient au milieu devra être intégrée dans le montant des investissements. C'est le cas de la taxe piscicole acquittée par les pêcheurs et affectée, en partie, dans la restauration et l'aménagement des rivières.

La pêche associative du département se mobilise et propose, au-delà d'une alternative qui peut être intéressante. Les connaissances scientifiques acquises ces dix dernières années s'avèrent aujourd'hui incontournables et devront, à terme, nous permettre de protéger les derniers ruisseaux et rivières aveyronnais encore en état. ■



» GESTION PISCICOLE

Que fait la Fédération ?

Depuis le début des années 80, le monde de la pêche vit une révolution. Après le « tout alevinage », priorité aujourd'hui à l'étude et à la protection du milieu. Présentation et explications du Plan Départemental de Protection et de Gestion (PDPG)

» suite page 7

SOMMAIRE

RETROUVEZ
NOUS
SUR INTERNET
www.pescheaveyron.com

- P2 » Economie : la pêche source d'emplois durables / Eau / interview de Martine, hydrobiologiste
- P3 » Connaissances et pratiques d'un milieu : le brochet / Ecole de pêche 2004/05 » Echos bassins versants Loz, Aveyron, Viar et Tam
- P7 » Gestion piscicole : que fait la Fédération ? / Nouvelles d'ailleurs /

Pêche aux livres / Courrier / « Aveyron Carnassiers et Nature » toutes dents dehors !

P8 » La Fédération au service de ses adhérents : la question juridique et les infos pratiques / 45 AAPPMA en action - AAPPMA de Millau : la Gaula merveilleuse accompli un travail de romain



MALETTI/TARAN AU TRAVAIL, VOIR PAGE 6

AMATEURS DE PÊCHE (NOTRE PHOTO), GUIDES, VENDEUR DE MATÉRIEL DE PÊCHE, LOISIRIS DE GITES ETC. LE LOISIR PÊCHE GÈNÈRE UNE ÉCONOMIE NON NÉGLIGEABLE EN TERME D'ÉCONOMIE ET D'EMPLOI



» ÉCONOMIE

La pêche source d'emplois durables

Longtemps le loisir pêche a été cantonné à une activité traditionnelle n'ayant aucun impact dans le domaine économique. Ce n'est plus le cas à l'heure actuelle.

Le développement du tourisme pêche a conduit les élus à faire la part belle à cette activité qui dans le département procure de nombreux emplois directs ou indirects. Il y a bien sûr les détaillants d'articles de pêche qui font vivre leur famille ainsi que celle de leurs employés, mais il y a aussi tous les petits commerces, particulièrement en milieu rural, qui voient leurs rayons pêche occuper une part non négligeable dans le chiffre d'affaires.

Un impact sur les services et les commerces

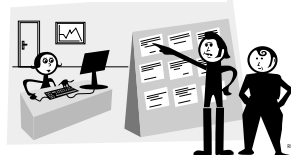
La pratique de la pêche engendre toute une économie qui touche des domaines aussi variés que l'alimentaire, la location (bateaux, gîtes, etc.), la restauration, l'hôtellerie. Cet apport hors saison contribue grandement au maintien de la population en milieu rural, ce qui n'est pas sans importance dans le domaine de l'aménagement du territoire. Il est vrai que les revenus générés par ce loisir sont difficilement quantifiables, mais tous les acteurs économiques travaillant au contact des pêcheurs reconnaissent l'impact de la pêche sur

les résultats de leurs entreprises. « Le fait que la pêche connaît ses temps forts hors saison estivale, me permet de louer en avant et en arrière saison, les deux gîtes que je possède. Cet apport financier est véritablement un plus pour ma famille » explique un agriculteur de la vallée du Lot. Mêmes propos à l'épicerie d'un village sur les rives du Tarn. « J'ai dans ma clientèle de nombreuses personnes qui viennent ici pour pêcher. Actuellement je ne pourrais pas me passer de cet apport qui est loin d'être négligeable ».

Aménagement du territoire

La pêche source d'emplois durables ? Oui. Déjà au sein de la Fédération avec treize emplois. Oui car cette activité a permis à des emplois nouveaux de voir le jour comme celui de guide de pêche. L'évolution des techniques de pêche a conduit le commerce à proposer des produits nouveaux. Qui pourrait penser, il y a seulement une dizaine d'années, que l'Aveyron deviendrait un département pilote en matière de produits tourisme-pêche ? Pourtant, aujourd'hui, c'est une réalité palpable. La qualité de l'environnement et l'offre halleloutique sont un vecteur économique qui compte de plus en plus en Aveyron. Vivre en partie ou en totalité grâce au loisir pêche est une réalité économique ■

AGENCE NATIONALE DE LA PÊCHE AUX EMPLOIS



GRÂCE À DES FAUX EN MEILLEURE SANTÉ, LA PÊCHE POURRAIT GÉNÉRER D'EMPLOIS DANS NOTRE DÉPARTEMENT

INTERVIEW / SEPT QUESTIONS À... MARTINE*, HYDROBIOLOGISTE

Pour mieux nous permettre d'appréhender la problématique de la ressource en eau, Martine, hydrobiologiste à la Fédération, répond à nos interrogations.

1. Etablir un Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP) fiable, comme c'est le cas en Aveyron, demande combien de temps ?

Nous avons mis 10 ans, avec le Conseil Supérieur de la Pêche, pour conduire à bien le Schéma Départemental de Vocation Piscicole. Pour beaucoup, cette durée de réalisation semble énorme, car dans bien des départements ce document a été fait rapidement. Pour moi, c'est un minimum compte tenu de l'importance du réseau hydrographique départemental et du peu de connaissances existantes dans les années 1990 sur le réseau hydrographique secondaire.

2. Une fois cet état des lieux effectué, quelle sont les mesures à mettre en œuvre pour ne pas perdre les bénéfices de cette démarche (suivi, etc) ?

La réalisation du SDVP n'est pas une fin en soi. Le Schéma Départemental est en fait un état des lieux, un point de départ. La pérennisation des connaissances constitue le point d'ancrage indispensable en matière de gestion de l'eau. La Directive Cadre Européenne sur l'Eau a exprimé ce besoin de renforcement des connaissances des milieux, en particulier sur le plan biologique. Il y a de gros efforts à faire, je retiendrais 3 points : structuration des réseaux de données, développement des outils de bioindication pour les milieux en tête de bassin, assurer un partenariat plus étroit entre les scientifiques et les gestionnaires. Trois axes de travail qui doivent être conduits simultanément pour assurer un suivi efficace.

3. Globalement que peut-on dire sur la qualité de l'eau en Aveyron ?

Question difficile, quelle qualité ? Physico-chimique, biologique,

bactériologique ? Sur la base de quels critères ? En référence aux besoins relatifs à des usages ou en référence aux caractéristiques naturelles des cours d'eau ?

En simplifiant à l'extrême, sur le plan physico-chimique, on constate une amélioration sur les grands axes hydrographiques du département. Ceci grâce à des investissements importants réalisés en matière d'assainissement domestique notamment. En parallèle, on observe des problèmes récurrents sur le réseau hydrographique secondaire. Les pics de pollution réguliers, que l'on constate en particulier lors des épisodes pluvieux, ont des incidences directes et indirectes, sur la qualité biologique des milieux. La qualité biologique est dépendante de la qualité des habitats aquatiques. Et là, le « petit cheveu hydrographique », dans certaines régions, paie un lourd tribut dû en grande partie aux aménagements hydrauliques.

« (...) une menace bien admise par tous et qui dépasse de loin le cadre départemental (...) »

4. La ressource en eau est-elle menacée dans notre département ? Si oui, par quoi ?

Le problème de la ressource en eau doit être envisagé à plusieurs échelles. Il existe aujourd'hui une menace bien admise par tous et qui dépasse de loin le cadre départemental : la rapidité du changement climatique au cours du 20ème siècle. Cette évolution devrait attirer notre attention sur la nécessité de préserver les fonctionnalités des zones humides tourbeuses existantes qui sont de véritables réservoirs d'eau. Et pourtant, on constate sur le terrain que le maintien de certaines pratiques,

comme le drainage, entre autres, sont toujours d'actualité dans le département. Une autre menace existe. C'est celle de l'augmentation des « besoins » en eau au niveau de chaque citoyen et aussi des usages inadéquats vis-à-vis des ressources disponibles existantes. Il est indispensable de garder à l'esprit ce que c'est à l'homme à s'adapter à la ressource en eau et non l'inverse. Avant de se poser la question du bien fondé de telle ou telle utilisation de l'eau, il faut se poser la question de savoir si la ressource le permet et ce, sans se faire au détriment des autres usages. Tout cela bien sûr, non seulement en termes quantitatifs mais aussi qualitatifs.

5. Quelles sont, selon vous, les mesures d'urgence à prendre dans notre département au vu des sécheresses et des crues que nous avons connues ces dernières années ?

Premièrement les usages doivent être modulés selon la disponibilité de la ressource en s'appuyant sur des installations à l'économie. Deuxièmement, il est indispensable de quantifier et contrôler l'ensemble des prélèvements à l'échelle du bassin. Dans ce cadre, une mesure d'urgence s'impose, vu les pratiques actuelles : la gestion des forages. Enfin et ce n'est pas la moindre des choses, protéger l'existant. Il est bien plus facile, d'un point de vue environnemental, mais aussi sur le plan économique, de préserver les fonctions d'un milieu en bon état que de restaurer un écosystème dégradé.

6. Existe-t-il des zones sensibles qu'il faut à tout prix protéger et ce très rapidement ?

Où est-ce qui une zone sensible ? Il faut à tout prix protéger les capacités de régulation (flux liquides et solides) des têtes de bassin. Cela passe par

la préservation de l'intégrité physique de ces milieux (morphologie des cours d'eau, zones humides...). Il faut préserver les milieux en très bon état d'un point de vue patrimonial, fonctionnel et parce qu'ils sont devenus rares et constituent des sites de référence indispensables pour suivre l'évolution des milieux et ainsi engager une gestion cohérente.

« La préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides correspond à la priorité n°1 (...) »

7. Quelle est selon vous une bonne gestion de la ressource en eau ?

Vaste débat et vaste programme ! L'eau n'est pas un bien marchand. Il me paraît important de ne pas

raisonner uniquement sur des aspects économiques à court terme.

La gestion équilibrée de la ressource passe obligatoirement par la préservation des fonctionnalités des écosystèmes aquatiques et la hiérarchisation des contraintes d'ordre écologique et économique. La préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides correspond à la priorité n°1 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il ne s'agit pas d'une simple considération écologique mais d'un bénéfice pour l'ensemble des usagers. Les milieux aquatiques sont des milieux vivants, en perpétuelle évolution et pour préserver, il faut connaître.

D'où un renvoi à votre deuxième question et à la nécessité d'évaluation et de suivis des cours d'eau : la pérennisation des connaissances est un préalable indispensable à la mise en place d'actions cohérentes en matière de gestion ■

*UN DOCTEUR EN BIOLOGIE POUR ANIMER LE PÔLE TECHNIQUE DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DE L'AVEYRON

Quel cursus ?

- Diplôme Universitaire de Technologie « Hygiène de l'environnement » à Tours.
- Maîtrise Sciences et Techniques « Pollution de l'eau » à Chambéry.
- Doctorat (3ème cycle universitaire) « Biologie animale » à l'École Nationale Supérieure d'Agronomie et de Toulouse.

Quelles fonctions à la Fédération ?

- Chargée d'études.
- Réalisation du Schéma Départemental de Vocation Piscicole.
- Suivis des procédures de gestion intégrée (SAGE, Canton de Rivière...).
- Définitions des stratégies de suivis des milieux aquatiques en collaboration avec Laurent et le CSP.
- Avis techniques sur les dossiers Loi sur l'Eau.
- Encadrement de stagiaires (études supérieures).



Brochet, nom scientifique : *esox lucius*

Le brochet, peut-être le savez-vous, doit son nom à la broche, qui effilée et pointue pour empaler des aliments à cuire, rappelle la forme du poisson. D'après le dictionnaire Robert, ce terme remonterait au 15ème siècle. D'autres noms sont utilisés : brochet, brochet, brochete, bec de canard, grand bec, bec de caron, goulu... Pour les petits brochets : brocheton, stift, poignard, lanceron, atquillon... Sa croissance est rapide en milieu favorable : 30 centimètres à 1 an, 45 centimètres à 2 ans. Sa taille peut dépasser le mètre ; record connu en Arveyron : 1,37 mètre. Son poids peut atteindre plus de 20 kilogrammes. Ce poisson est très sensible à la qualité des eaux.

Les 3 conseils de Jean-Michel Daugall, président de l'Association Arveyron Carnassiers et Nature :
1) discerner - 2) pêcher les différentes couches d'eau - 3) aller le plus souvent possible à la pêche.
La monture idéale : accrocher le vif avec deux hameçons pour afferir à la touche.
Le premier hameçon, simple, coulisse sur le bas de la ligne et sera fixé dans une des narnes alors que le triple est accroché dans le gras du dos. Cela permet de relâcher les petits poissons ainsi que... les poissons maillots.

La légende du brochet « Le Goulu »

Malgré les 700 dents qui ornent sa bouche, le brochet n'a jamais été le Barbe Rousse des eaux douces, mais à coup sûr, un poisson extrêmement utile, malheureusement victime de niveaux d'eaux souvent trop bas pour assurer sa reproduction.

Des histoires particulièrement abracadabrantes ont longtemps circulé au sujet de ce carnassier, tellement vorace qu'il avalerait son propre poids de poisson par jour ! Michel Dubourg rappelle ainsi, dans son classique « La pêche et les poissons de rivière », que le brochet de Frédéric II, âgé de 267 ans, pesant 175 kilogrammes, et mesurant 6 mètres de long, n'était qu'un squelette monté de toutes pièces... Et, que penser encore, de l'anecdote rapportée à Isaac Walton, selon laquelle un brochet, totalement affamé, aurait sauté au museau d'une mule venue s'abreuver, au prétexte que « ventre affamé n'a pas d'oreille » ! Une fois de plus, la volonté d'impressionner ne recule devant rien.

En vérité, la digestion très lente de notre « Grand Bec », ne le pousse pas à la surconsommation. Car, une fois la proie capturée et engloutie, bien des pêcheurs mal renseignés se souvien-

ent encore avoir essayé toutes les ruses imaginables pour énerver et prendre en vain de beaux spécimens. Que voulez-vous y faire ? Le dîner était terminé ! Et tant à dire que dans ce domaine le choix est varié : gardons, chevesnes, brèmes, ablettes, perches, carpes, goujons, lanches, mais également des grenouilles, des canards ou des petits rongeurs qui s'aventurent imprudemment au fond des anses. Le plus remarquable, chez ce poisson, est qu'il s'attaque notamment à des proies malades ou blessées. Ce qui a pour avantage, bien entendu, d'écarter tous les sujets nuisibles à la bonne santé de leurs cheptels respectifs, sans que de grands efforts

aient été fournis, car il faut bien le rappeler, notre carnassier est quelque peu fainéant sur les bords...

... Et en danger, depuis que des barrages et des rivières en aval n'assurent pas un niveau d'eau susceptible de laisser immerger la végétation ou sont accrochés les œufs. Grave problème puisque la ponte a lieu dans très peu de fond, et que les larves, une fois sorties des œufs, doivent à leur tour se suspendre par leurs papilles adhésives à des plantes aquatiques.

« Que voulez-vous y faire ? Le dîner était terminé ! »

Enfin, environ vingt jours après l'éclosion, apparaîtront les alevins. D'abord planchonnés, ils seront nassés 6 à 8 semaines plus tard. Mais il faudra encore deux ans avant que notre brocheton devienne un vrai « Grand Bec » ! ■

Petit(e) pêcheur(se) deviendra grand(e)...



MON PREMIER « GRAND BEC » !

Puisque cette journée de novembre est belle et prometteuse pour qui rêve de prendre son premier brochet, partons vite ensemble au bord du lac y apprendra les quelques rudiments indispensables !

D'abord repérons les lieux où s'abrite notre « Grand Bec » et pour bon heur, approchons-nous de la berge en gardant bien à l'esprit que les animaux et les hommes ont de tout temps vécu et se trouvent fermez et nourrites. Par chance, nous voilà au pied de cet éboulis dont rochers, pierres et brançages ressemblent fort à une cache où notre brochet ramènera et digèrera tranquillement sa proie. Mais remarquez aussi à votre droite que les grands herbiers joueront le même rôle. Et que d'une manière générale, toute chose pouvant devenir refuge sera son affaire, comme ces saoules d'arbre qui avec leurs racines forment des postes à l'arrêt remarquables !



A présent intéressons-nous à sa nourriture en observant à l'ombre de ce saule où qu'il se passe à la surface des eaux... Voici quelques chevesnes, qui déjà, viennent piquer des insectes à l'endroit où nous voulons lancer nos lignes ! Pas de doute cet éboulis conviendra. Mais, écoutez encore le raffut que fait cette harde de perches, lancées à la poursuite de gardonnas, pendant qu'au même moment, chante entre les roseaux toute une famille de grenouilles... Ah ! Jeunes amis que ce remue-ménage est de bon augure ! Voilà plus qu'il n'en faut pour qu'un « Grand Bec » habite un territoire pareil... Avant toute chose, appâtons l'endroit où pêcheront nos lignes, car en attirant la friture nous attirerons aussi son prédateur. Ensuite, réglons le fond à deux ou trois mètres seulement. Car, croyez bien qu'avec ses deux yeux situés sur le dessus de la tête, il verra facilement votre gardon s'agiter à mi-hauteur ou carrement à la surface de l'eau.

Maintenant prenez votre hameçon qui traversera la narine pour ressortir par la bouche de ce joli gardon et lancez sans forcer. Eh oui ! notre « Grand Bec » se poste très souvent à quelques mètres des berges... Veillez dès lors à laisser le moulinet ouvert en vérifiant ainsi que votre bouchon dépasse à peine de la surface de l'eau, car intrigué par la moindre résistance « Grand Bec » prendrait vite la poudre d'escampette. Mais pour l'heure soyons vigilants et attendons... d'ailleurs... oh ! regardez notre flotteur qui frémit déjà... Le voici à présent à plat sur l'eau... C'est sûrement notre gardon qui effrayé par « Grand Bec » tente de s'enfuir vers la surface... mais trop tard !



Le flotteur se redresse à peine avant de s'enfoncer et disparaître... Mais patience, laissons le fil sortir du moulinet. Ah ! voilà le premier arrêt, qui, vous allez voir, n'est que provisoire. D'ailleurs, notre ligne repart... enfin la voilà s'arrête à nouveau. Cette fois-ci, remuez en abaissant la canne de manière à bien tendre le fil, et tirez en ramenant votre canne à la verticale de votre corps. Comme ça, tirez ! Oh ! nous l'ame d'une pipe ! regardez comme votre canne se courbe et pique du nez vers l'eau ! Je parie que c'est pas un perdreau de l'année qui s'est pris ! Heureusement que votre frein est bien réglé : il évitera la casse tout en fatiguant notre infortuné poisson. Ceci dit, retenez bien que tout brochet garde beaucoup de ses forces, pour, au fil du mètres du bord faire des bonds hors de l'eau dans l'espoir de casser notre ligne ou de se décrocher !

Alors prudence et pas de précipitations, le voilà qui arrive... Oh ! la belle pièce... au moins six livres ! Mais attention hop ! hop ! le voilà qui saute et qui repart en donnant un violent coup de queue ! Pas de panique, laissez-le s'éloigner toujours fil tendu et ramenez doucement attention doucement et hop une nouvelle chandelle ! Ah ! cette fois je crois que vous avez eu raison de lui car notez bien que notre vigoureux « Grand Bec » montre maintenant son dos large et sombre à la surface, et, presque immobile ne semble plus vouloir combattre. Il ne nous reste plus maintenant qu'à manœuvrer l'épavelette, mais pas de crainte, c'est vous qui allez mener le brochet dans celle-ci et non le contraire ! Attention... un dernier effort... c'est gagné ! Oh ! Quel beau poisson ! Eh bien, bravo ! Et félicitations mon jeune ami ! Et que de bons souvenirs en perspective, car en voyant comment vos jambes tremblent encore, je suis sûr que vous n'êtes pas prêt d'oublier votre premier « Grand Bec » ! ■

Martin Pêcheur

École de pêche

De très bonnes nouvelles pour les apprentis pêcheurs

La Fédération départementale de pêche a décidé, cette année encore, de privilégier son secteur animation pêche à destination de tous. Il faut savoir en effet que les amateurs diplômés de pêche - Florian Molinié et Alexis Portal - proposent tout au long de l'année des rendez-vous, où vous pouvez découvrir sur des sites magnifiques et dans la bonne humeur, tous les trucs indispensables pour prendre gardons, perches, carpes, brochets, etc. Pour les jeunes pêcheurs plus expérimentés, Florian et Alexis dispensent des cours de perfectionnement concernant tout type de pêche. Ils enseignent également les bases essentielles à celles et ceux qui voudraient s'essayer à une pêche nouvelle. Précisons que ces formations s'adressent aussi aux adultes. A l'occasion de ces rencontres, organisées dans le cadre d'une journée, ou de séjours avec hébergement, des questions relatives à l'environnement seront abordées.



L'eau sera naturellement au cœur des débats, ainsi que les invertébrés, les poissons, et les activités humaines qui ont dans ces domaines une importance capitale. Il est certain que la compréhension du milieu, ajoutée à l'apprentissage des techniques de pêche feront de ces enfants et adolescents d'excellents pêcheurs, capables de protéger et d'améliorer le cadre de leur passion !

Nouveautés 2005, demandez le programme !

Sur chacun des sites suivants, Capdenac, Saint-Geniez d'Ollé, Decazeville, Espalion, Rignac, Rodez, Naucelle, Millau, Saint-Affrique, Pomi-de-Salars, Laissac, Mur-de-Barrez, Salles-Curan, Requista, Laguole, Entraygues, Villefranche-de-Rouergue, Baraqueville, aux mois de mars et d'avril, auront lieu des cours d'initiation proposés sur le base de trois demi-journées.
Prix : 15 euros. Nombre de places limité à 16 personnes par séance.

Puis sur les sites de Rodez, Espalion, Decazeville, Millau, Saint-Affrique et Villefranche-de-Rouergue, 3 séquences de perfectionnement seront dispensées pour la ou les types de pêche (carpe, pêche au coup, carnassiers, truites) que vous aurez choisis. Période : mai, juin, septembre, octobre.
Prix : 25 euros. Nombre de places limité à 8 personnes par séance.

RENSEIGNEMENTS : 05.65.68.41.52
Site internet : www.picheaveyron.com / Mail : ecole.pcheche.12@wanadoo.fr
CONTACTS :
Florian Molinié : 06.30.56.77.50 / Alexis Portal : 06.72.70.25.17

Halieutilot, l'association exemplaire

Afin de remplir les missions de protection, de restauration et de valorisation des milieux aquatiques, imposées par la loi « pêche » de 1993, sept présidents d'AAPPMA aveyronnaises, suivis très tôt par une association du Cantal, créèrent cette même année Halieutilot.

Pour nos élus, reconquérir le milieu et restaurer le cheptel piscicole visait à appréhender la situation d'une manière globale. Il faut traiter la rivière mère et ses affluents avec la même attention. Ce qui suppose de mener une gestion raisonnée à l'échelle du bassin. Ce très vaste chantier nécessitera des investissements humains et financiers tels, que « se regrouper pour mieux agir » s'imposait.

Ainsi, naissait dans notre département la première structure de ce type en France, où des AAPPMA s'associent autour d'objectifs communs. Depuis, l'idée a fait son chemin. Un an plus tard, Vivaveyron voyait le jour, alors que deux AAPPMA du Lot rejoignaient en 2001 Halieutilot. Enfin, seront créées Halieutillat et Halieutillvaur. Sur le plan pratique, l'association ne se substitue pas aux AAPPMA, mais c'est à la demande de celles-ci qu'elle peut intervenir. Par ailleurs, si Halieutilot engage des études de faisabilité, ou réalise des montages techniques et financiers, elle pourra et devra parfois s'associer à d'autres partenaires. Car, effectivement, la gestion piscicole exige des compétences spécifiques importantes. Ainsi, les techniciens du Conseil Supérieur de la Pêche (délégations de Toulouse et Clermont-Ferrand) et des Fédérations départementales (Aveyron, Cantal et Lot) sont régulièrement mis à contribution. Mais ils ne sont pas les seuls associés, car les ressources financières et humaines des pêcheurs ne seraient pas suffisantes. D'où le partenariat actif avec, notamment, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Communauté de communes d'Aubin-Decazeville, le Conseil général (services techniques SATESE-CATER), le Conseil régional ou le SIAH de la Haute Vallée du Lot ainsi que l'Entente interdépartementale de la Vallée du Lot.

Aujourd'hui, l'heure est grave. Les micro-centrales prévues à Saint-Parthen et Estaing annoncent une catastrophe écologique et la disparition d'un plan de développement basé sur le tourisme pêche défendu par la Fédération et certains élus. ■

AAPPMA du canton de Mur-de-Barrez

RESTAURATION DU CANAL DE DÉRIVATION SUR LA BROMME

C'est sur l'initiative de l'Association de pêche nord aveyronnaise, qu'en 2003, des études sont menées au Gal par Anne Richard puis Martine sur le bief du moulin.

Les résultats confirment l'intérêt des travaux, qui auront pour objectif, à terme, rappelle Bruno Couderc « la création de zones de frayères. Nous espérons ainsi favoriser aussi le retour des géniteurs de la cheptelle piscicole de la Bromme ». Pour ce faire, les propriétaires riverains auront montré une compréhension et une bienveillance exemplaires, sans les quelles rien n'aurait été possible. Il est vrai qu'à Roustan, Camille Danglas au début de l'année 2000, sonnaient la charge « en réalisant lui-même de très nombreux travaux : nettoyage du ruisseau, reconstruction des murs sans les bétonner et enfin refaçon des berges ! Alain Miale, propriétaire de la partie amont, fait l'effort de construire un pont qui enjambe le canal, plutôt que de placer une buse en béton.



AU TRAVAIL
DE BRICOLAGE
RAYMOND ANDRIEU,
BRUNO COUDERC
ET JOEL MENEGOT

C'est donc au Gal, chez M. Huguet (partie centrale du canal), que se retrouvent Bruno Couderc, Raymond Andrieu, Joël Ménégot, Roudan, son fils, ainsi que Jacques Lhuillier.

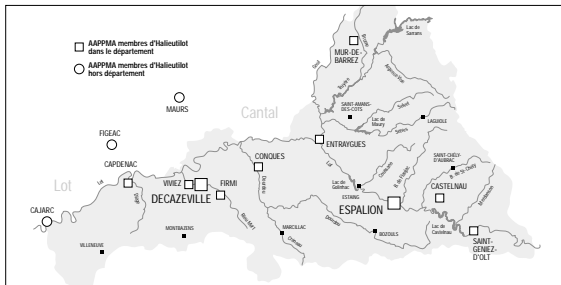
Sous la responsabilité de Sylvain Pauli, le travail va bon train malgré la pluie qui rend les conditions difficiles. Première opération, le remplacement d'une berge par un mur de pierre, qui, maintenant, retient parfaitement l'eau à l'intérieur du canal. Ensuite, c'est le lit du canal qui est aménagé. A l'aide de pelles mécaniques, mais aussi à la force des bras, des blocs de basalte sont placés, tassés, de manière à créer des caches et des zones d'accélération du courant favorables à l'oxygénation du canal.

Au début de l'été, avec impatience l'impact des travaux placés sous la responsabilité de l'association Halieutilot. La future pêche électrique, qu'il faudra comparer à celle réalisée le 29 juillet dernier par Martine, devrait être riche d'enseignements. ■

Portrait SYLVAIN PAULI, LA FIBRE ENVIRONNEMENTALE

Diplômé de l'enseignement supérieur dans le domaine forestier et spécialiste en gestion des cours d'eau, Sylvain Pauli est depuis octobre 2003, le technicien rivière de l'association Halieutilot.

En succédant à Anne Richard, dans le cadre d'un emploi jeune, ce nordiste originaire de la région de Maubeuge, intervient notamment auprès des AAPPMA, des trois Fédérations départementales de pêche et du CSP, dont il est devenu l'intermédiaire privilégié. Ses interventions visent à protéger, restaurer et valoriser les milieux qui ont souffert. Les chantiers sont nombreux. Clons, par exemple, ceux concernant les ruisseaux de l'Amarou, du Flaucou et de la Bromme. Mais sa fonction n'intéresse pas seulement le volet strictement halieutique. Il travaille également avec des collectivités territoriales comme la Communauté de communes d'Aubin-Decazeville, des Syndicats intercommunaux ou des communes. Il peut intervenir encore auprès de particuliers. C'est le cas sur le chantier du Rieu Mort, où une de ses missions,



HALIEUTILOT

Président : Christophe Laverhier

Création : novembre 1993

Composition : 13 AAPPMA : Capdenac, Castelnau, Conques, Decazeville, Entraygues, Espalion, Firmi, Mur-de-Barrez, Saint-Geniez-d'Olt, Viviez, Mauves (15), Cajarc et Figeac (46)

Nombre de pêcheurs : 6 000

Linéaire : 150 km de rivières principales et 500 km de ruisseaux affluents

Adresse : Moulin de la Gascarie - BP 305 - 12003 RODEZ CEDEX



SYLVAIN PAULI (LA GARCIE)
RENCONTRE « SON » PRÉSIDENT
CHRISTOPHE LAVERHIER,
POUR FAIRE LE BEAU DE LA SEMAINE

consistera à sensibiliser les propriétaires riverains aux problèmes d'érosion qui touchent leurs parcelles. Il pourra ainsi encourager l'abattage de peupliers, qui tiennent peu au sol, et qui renversés par le vent, ou une crue, arrachent une surface de terre conséquente.

Il préconisera aussi, mais ponctuellement l'élagage des arbres, l'enlèvement d'obstacles qui empêchent l'écoulement normal des eaux, et qui, en période de fortes précipitations favorisent les inondations. En conclusion, la création d'un tel poste semble totalement justifié, par l'intérêt et le volume des travaux en cours et à venir. Ensuite, parce que la nature des interventions nécessite une qualification professionnelle accrue, qu'il apparaît difficile de contourner. C'est pourquoi, d'ailleurs, d'autres responsables de bassins songeraient à la création d'un tel poste, tout en sachant que son financement et sa pérennisation ne seraient pas une mince affaire à régler. ■

Secteur de Vieillevie

PERMETTRE LA REPRODUCTION DES TRUITES

Un problème majeur se pose aux salmonidés, qui, sur le ruisseau de Combenouse (affluent du Lot rive droite, commune de Vieillevie) entament leur remontée.

Une chaussée, en effet, les bloque à cause d'un ressaut bétonné situé sur sa crête. La situation est d'autant plus regrettable que le ruisseau, d'après les agents des CSP de l'Aveyron et du Cantal, dispose de frayères et de caches pour les truites d'été et les futures juvéniles. Une échancreuse est donc réalisée dans le ressaut bétonné. Ces travaux, réalisés en septembre 2001, voient leur fonctionnalité varier selon le débit du cours d'eau. Quant aux effets sur la migration, on peut déjà affirmer d'après les observations de Sylvain Pauli et des agents du CSP, que les truites réussissent à nouveau le franchissement. Le financement des travaux a concerné les AAPPMA d'Halieutilot, la Fédération départementale de l'Aveyron, l'UNPF (Union Nationale pour la Pêche en France)

et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Maître d'ouvrage et maître d'œuvre : Halieutilot. ■

Secteur de Viviez

BOUILLAC SE JETTE À L'EAU

Halieutilot ambitionne de développer durablement un « produit pêche », susceptible d'apporter à l'ensemble de la vallée du Lot des dividendes économiques. Projet malheureusement remis en cause par la création possible de micro-centrales.

L'association, on s'en souvient, mène de front plusieurs objectifs. Restauration et protection des milieux dans le but d'offrir aux pêcheurs le maximum de plaisirs. Mais ce n'est pas tout. Le tourisme pêche peut devenir une réalité. En Irlande, chez nos voisins Espagnols, en Autriche ou aux Etats-Unis, la pêche est depuis de nombreuses années un secteur lucratif. Hébergement, restauration, visites des sites, recours aux guides de pêche, achat

de matériel, etc. Dans notre département, qui semble avoir mis ces dernières années sur le développement du tourisme vert, l'activité pêche pourrait devenir un vecteur économique non négligeable, qui rentrerait, pourquoi pas, dans le cadre d'une politique touristique raisonnée, en lien étroit avec le département. Les responsables de Halieutilot décident que le site « test » sera Bouillac, remarquable de par son accessibilité, sa richesse en peuplement piscicole, et ses capacités d'accueil.

En 2001, des escaliers, des postes de pêche, une rampe de mise à l'eau, ainsi qu'un ponton de pêche pour personnes handicapées sont aménagés. De plus, sont placées en évidence une carte d'informations relative au parcours de pêche ainsi que des panneaux. Celles-ci doivent faciliter l'entretien du site, dont s'occupent avec beaucoup de constance l'AAPPMA de Viviez et la commune de Bouillac. Merci à tous ! Le projet a été financé par les AAPPMA de l'Aveyron, la Fédération départementale, le CSP, l'UNPF, l'Agence Adour-Garonne et le Conseil Général.

Maître d'ouvrage et maître d'œuvre : Halieutilot. ■



1000 TONNES DE ROCHERS DANS LE LIT DU LOT

L'extraction des graviers sur le secteur de Vieillevie a été si importante que les caches et les talus indispensables à la présence et à la reproduction des truites ont disparu. Pour remédier à ce grave problème, les responsables de Halieutilot décident, en septembre 1995, de placer des blocs immergés sur une distance d'environ 300 m. Leur rôle sera de créer des zones de courant générateurs d'oxygène, en alternance avec des zones plus calmes, où les truites pourront se poster. Ce chantier d'urgence, encore jamais réalisé en France sur une rivière de cette taille, ne tarde pas à donner des résultats positifs. Les caméras de captures des pêcheurs démontrent en effet que le nombre de poissons et leur taille augmentent. Au bout de trois ans, le succès de l'opération contribuera d'ailleurs à persévérer dans cette voie, en aménageant de la même manière d'autres secteurs du Lot également touchés.

Halieutiviazur, une association en marche

C'est à la demande de nombreux responsables d'AAPPMA du bassin Viazur, que se réunissent, en avril 2003, le président Jean Couderc, ses homologues du Tarn et du Tarn-et-Garonne, et le CSP. En effet, la création d'une structure collégiale à l'échelle de ce territoire semble indispensable car l'idée d'une gestion piscicole harmonisée fait peu à peu son chemin. L'objectif serait d'agir de manière cohérente à l'échelle de cet espace où le Contrat de rivière du Viazur est déjà entré en vigueur. Effectivement, un mois plus tard se réunissent à nouveau les différents présidents des AAPPMA motivés par le projet. Leur souhait de devenir actifs en matière de gestion piscicole et d'être à l'avenir une force de propositions dans le domaine touristique, les amène à se déclarer favorables à la création de l'association. Cette déclaration d'intentions ne restera pas lettre morte, puisque huit mois plus tard, Halieutiviazur existait. Bien que toute récente, l'association se trouve déjà très impliquée et active dans le projet de protection et de restauration de la rivière Viazur et ses affluents, qui bénéficie depuis quatre années de mesures liées au contrat. Assainissement, protection et gestion des ressources, feront l'objet d'une attention toute particulière de la part des membres d'Halieutiviazur, dont la mission principale reste la gestion piscicole. ■

Origines du...

CONTRAT DE RIVIÈRE VIAZUR

En 1998, à la demande des collectivités locales* intéressées, une importante étude est menée sur la qualité des eaux. Ses conclusions détermineront dans ce domaine les objectifs du contrat signe deux ans plus tard.

Premier constat, l'eau est soit « bonne », « passable » ou « médiocre ». Situation peu satisfaisante donc, qu'explique d'abord la présence de barrages EDF, responsables des débits variables de la rivière et des étages, occasionnés par les transferts d'eau vers le bassin du Tarn, et le débit réservé inférieur aux valeurs naturelles. Autres handicaps : le

fort prélèvement d'eau potable aux sources du Vioulou, la capture des eaux de pluie par une centaine de lacs collinaires et l'existence de 52 chassées qui freinent l'auto-épuration de la ressource.



À VILLEGONDGE, SUR LE LÉZERT, LES BARRAGES QUI À TENDRE SE BORDENT, SONT RENFORCÉS PAR UNE LARGE OUVERTURE QUI FACILITE LE PASSAGE DES POISSONS

L'URGENCE D'ASSAINIR !

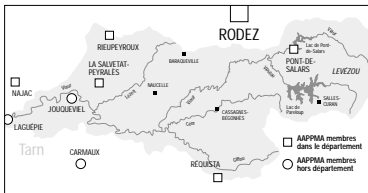
L'enquête établit par ailleurs que plus de la moitié de la population rejette ses effluents directement dans les sols, les fossés et les cours d'eau... À cela s'a-

joignent des pollutions d'origine agricole, agressives, du fait que la majorité des exploitations étant de petite taille échappent aux normes imposées aux plus grosses. Enfin, derniers soucis, les vidanges de barrages et l'état des berges.

HALIEUTIVIAZUR SE POSITIONNE

L'association dénonce l'impact désastreux des drainages, qui détruisent les zones humides et de nombreux ruisseaux. Elle évoque également l'arrachage de haies, le pompage de certains cours d'eau et les remembrements. Résultat, dans certains secteurs, la pêche a disparu. Aussi, Halieutiviazur, avec ses membres et les AAPPMA, souhaite trouver des solutions avec les agriculteurs, les élus et les représentants professionnels. ■

* Syndicat Mixte de l'aval du Viazur, SMOG des Monts, et Lacs de Lézert. Communes de communes du Ripiquais, Communauté de communes du Ségur Communauté de communes de Lagasse, communes de Saint-Martin-Laguage.



LE PRÉSIDENT HENRI ACIER, ENTOURÉ DE KARINE LAGACE, AMBASSADICE DU CONTRAT DE RIVIÈRE VIAZUR, ET DE SON PRÉSIDENT BERNARD ANDREU

HALIEUTIVIAZUR

Président : Henri Acier Création : janvier 2004

Composition : 10 AAPPMA, Lévezou (L.), Nequt, Pont-de-Salars, Ripiquais, Ripiquois*, Rodet*, Salvat-Peyrales (L.), Carmaux et Jouqueville (B), Lagaspie (BZ)

Nombre de pêcheurs : 7 700

Linaire : 163 km de rivières principales et 370 km de rivières effluents

Adresse : Maïde - Place de l'Hôtel de Ville 12800 NAUCELLE

* AAPPMA membres également de Nevezou

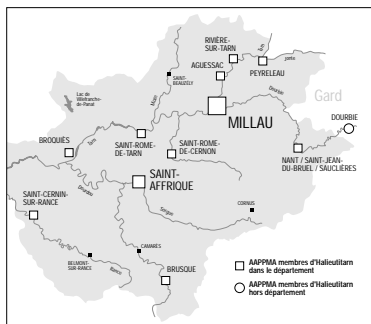
Le Viazur empoisonné : 2 500 poissons morts !

En juin dernier, l'empoisonnement volontaire de la rivière cause sur un tronçon de mille mètres la perte de 500 truites (toutes tailles confondues) et de 2 000 vairons et goujons. La partie touchée se situe 1 km en aval du pont de Prunibat, hameau situé sur la D 29 qui relie Rodet à Millau via Ségur. Depuis, dépôt de plainte de l'AAPPMA de Pont-de-Salars et procès de l'auteur présumé file au tribunal de Millau. Le président Acier, au nom d'Halieutiviazur, condamne de tels actes, mais plus encore « les pollutions chroniques et répétées qui tant de manière durable se font jour d'année en année comme le Lézert ou, aux abords d'un cours d'eau, Nous devons jouer par conséquent le rôle de conseil auprès des autres usagers de l'eau. Il vaut mieux prévenir que guérir ! » ■

Halieutitarn, l'association atout sud

À l'instar de sa « sœur jumelle » Halieutiviazur, l'association sud aveyronnaise fait ses débuts sur le devant de la scène. Une scène très réputée, très fréquentée notamment grâce à ses deux rivières principales que sont le Tarn et la Dourbie.

Pour faire face à un certain nombre de problèmes apparus ces dernières années (pollutions, accroissement de la température des eaux, projets touristiques perturbants, etc.), des AAPPMA ont décidé de se regrouper afin de parler d'une même voix sur des sujets sensibles. Le premier concerne la qualité de l'eau et sa gestion qui aura une incidence capitale sur le cheptel piscicole. L'autre intérêt de l'association porte évidemment sur l'aide dont peut bénéficier chaque AAPPMA. Aides financières, pour réaliser des études préalables à des travaux de restauration sur un tronçon de rivière. Aides, encore, de personnes venues d'AAPPMA voisines prêter « main forte » lorsque les circonstances l'exigent. Les membres d'Halieutitarn veulent aussi faire « aimer la rivière », en organisant autour d'elle des manifestations ludiques et éducatives. C'est en effet parce qu'on est attaché à certains lieux ou certaines pratiques, qu'un jour s'il le faut, on agit pour leur préservation et leur permettre. Enfin, les responsables, très motivés pour assumer leur mission d'intérêt général, veulent établir, avec les élus locaux et les représentants de l'État, un dialogue propice à la concertation et à l'action. ■



LEONCE PONS ET SERGE BONARDI, DEUX CO-PRÉSIDENTS POUR UN MÊME OBJECTIF : « QUE VIENENT NOS RIVIÈRES ! »



HALIEUTITARN

Co-Présidents :

Serge Bonardi, Leonce Pons

Création : janvier 2004

Composition : 11 AAPPMA, Agassac, Bruguères, Broque, Millau, Nant / Saint-Jean-du-Bruat / Saucillères, Peyrelou, Rivière-sur-Tarn, Saint-Affrique, Saint-Rome-de-Caron, Saint-Rome-du-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rancou, Dourbie (B)

Nombre de pêcheurs : 4 000

Linaire : 1 400 km

Adresse : 1, place de l'Hôtel de Ville 12400 SAINT-AFFRIQUE

Environnement

HALIEUTITARN LAVE PLUS BLANC

En juin dernier, une vingtaine de bénévoles sous la conduite de Serge Bonardi et Jack Tarragnat ont nettoyé les berges du Tarn où se trouvent les sites de pratiques sportives millavoises. Halieutitarn, avec d'autres associations, ont répondu favorablement à l'initiative de la Communauté des communes de la ville, qui devait, à l'arrivée des premiers beaux jours, rendre la rivière présentable. Autant dire que le voyage a valu le déplacement, puisque 3 tonnes de déchets en tout genre ont été récupérés par l'ensemble des « brigades vertes ». Un chiffre impressionnant, qui dénonce de manière brutale l'incivisme

de certains, et qui altère aussi l'image d'une région soucieuse de son cadre de vie. Néanmoins, il convient de saluer le travail des bénévoles qui aura privé nos yeux d'un spectacle peu réjouissant, en espérant toutefois que ce rendez-vous ne devienne pas une habitude. ■

Pollution à Verrières

C'EST POUR AUJOURD'HUI OU POUR DEMAIN ?

Depuis une dizaine d'années, la station d'épuration de la commune ne fonctionne pas, sinon très mal. Les responsables d'Halieutitarn et de l'AAPPMA de Millau ont adressé un

courrier à M. Rect directeur de la MISE, ainsi qu'aux services de la préfecture, de la sous-préfecture, et enfin aux présidents du SIVOM Tarn-Lumernensois et de la Fédération départementale de pêche. Ils attirent leur attention sur le caractère obsolète de la station. Tout d'abord, celle-ci est située en zone inondable. Elle « baigne » de plus dans les eaux souterraines des deux tribunaux du Tarn (le Lumernensois et une resurgence). Enfin, il a été constaté que les effluents, avant et après traitement, conservaient une couleur et une odeur identiques ; et que ceux-ci pouvaient s'écouler de manière diffuse (à cause de fuites) dans le ruisseau, au niveau de la zone drainée, en amont du rejet principal. La solution proposée est la suivante : supprimer l'installation et amener les effluents au collecteur principal de la vallée du Tarn, qui est lui-même relié à la station de la Communauté de communes de Millau. Affaire à suivre. ■

Que fait la Fédération ?

(SUITE DE LA PAGE 1)

L'idée forte qui prévaut dans les années 70 est de considérer la rivière comme un champ cultivable. On y plante, en grand nombre, des truites qu'on reviendra cueillir lors de pêches futures.

Croyance bien commode, qui devient la religion de nombreux responsables d'associations de pêche, et de pêcheurs, que soutiennent les pouvoirs publics par la création de piscicultures domaniales, ou par le versement de subventions départementales. L'appellation même des associations piscicoles est révélatrice : AAPP (Associations Agrées de Pêche et de Pisciculture). Mais, à l'heure des bilans, c'est plutôt la soupe à la grimace. Le nombre de truites n'a pas vraiment augmenté et pas davantage celui des pêcheurs.

Les capacités du milieu d'accueil

Au début des années 80, c'est le choc. Remontent à la surface de l'eau des études qui montrent que la qualité du

cours d'eau est déterminante sur la présence et le comportement des poissons. Autre enseignement d'importance, chaque rivière a une capacité d'accueil limitée. Inutile de déverser 10 000 alevins si la place n'existe que pour 10. C'est par conséquent du milieu qu'il va falloir s'occuper. Ce changement radical de stratégie contenu dans la Loi Pêche de 1984, change, huit ans plus tard, les AAPP en AAPPMA (Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique). Bien entendu, le repeuplement n'est pas abandonné, mais il devrait se conformer, comme l'ensemble des autres mesures prises par les AAPPMA, aux conclusions du Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDGP).

Une gestion adaptée au milieu

Tres tôt, la Fédération adhère à la « révolution de 1984 » en investissant de manière considérable dans l'élaboration du SDVP (cf page 2). Ce formula-

ble document sera donc la pierre angulaire du Plan de gestion piscicole, rendu obligatoire par la Loi. Entrepris en 2001, son principe est simple : quand le milieu est conforme, reproduction naturelle. Sinon, alevinages, restaurations, etc. sont prévus. En effet, grâce aux études menées par Laurent et Martine sur le fonctionnement du milieu, on peut à la fois, connaître l'origine du mal, et guérir afin que le poisson revienne.

Mais quand le poisson est en nombre suffisant, laissons le tranquille ! Qui donc saurait mieux faire que la nature ? On mesure ici les avantages du Plan : diagnostic, rationalisation des mesures, économies d'argent et préservation de souches sauvages. Bien sûr que les responsables départementaux ne sont pas dupes. Les débits réservés, les micro-canaux, les stations d'épuration introuvables, les déchets industriels, les drainages, etc. restent des « dossiers réservés », aux états notamment, qu'ils décideront de traiter ou pas.

N'empêche que le Plan, tel une expertise

d'avocat, pourra être un moyen de pression recevable. Mais avant tout, la Fédération souhaite sensibiliser les gestionnaires des AAPPMA aux orientations du Plan. Cela supposerait, pour beaucoup un « changement de cap » peut-être difficile, mais dont l'avenir de la pêche associative ne semble plus pouvoir faire l'économie.

Une méthode rationnelle

« Pour connaître l'état d'un milieu », confie Laurent, « il faut auparavant identifier et cartographier les "contextes", c'est à dire les zones vitales où le poisson s'abrite, se nourrit, et se reproduit naturellement. Puis, pour savoir quel est son état de santé, nous étudions les trois cycles biologiques du poisson (reproduction, éclosion, croissance). Si tout se déroule normalement, nous disons que le contexte est "conforme", puis "parturbé" si une des étapes est compromise. Et enfin "dégradé" si l'une d'entre-elles est impossible ».

Ensuite, nos fins limiers recherchent la ou les causes du problème, appelées dans leur jargon « facteurs limitants » et les classent en trois familles. Les perturbations liées au milieu (ex : les températures estivales trop chaudes qui entraînent la mortalité des truitelles), celles, ensuite, produites par des activités autorisées (ex : dysfonctionnement d'une station d'épuration) : et enfin, les perturbations qui résultent d'activités humaines non conformes aux autorisations (ex : débit réservé insuffisant, introduction d'espèces non autorisées). Lorsque la liste des facteurs limitants est établie, un tableau indique leur impact sur chacun des trois cycles biologiques.

Dès que l'analyse des données est terminée, la recherche des solutions, l'évaluation de leurs coûts et leurs conditions de réalisations, seront les dernières étapes qui précéderont la publication du Plan de gestion.

8 FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DE PÊCHE DANS UNE SEULE ASSOCIATION

Créée en 1992, l'Association régionale des Fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Midi-Pyrénées regroupe les départements de l'Aveyron, du Lot, du Tarn, de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers. Son objectif : harmoniser, au plan régional, les différentes réglementations pour faciliter la pratique de la pêche. Autre finalité : à parler d'une seule et même voix » après des services de l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARJ), lors de demandes de subventions ou lors de transmission et discussion de dossiers. Enfin, la création de cette structure répond à la volonté d'aborder la gestion piscicole non plus à l'échelle du département mais à celle d'un bassin. En l'occurrence celui d'Adour-Garonne.



« Saute-mouche »

JEAN MAISONBAE
S'il est un livre que le temps n'a pas froissé, citons cet excellent ouvrage qui se glisse, au fil des recits de parties de pêche, l'humour et la sensibilité d'un homme qui a eu la chance d'accompagner l'un des derniers pêcheurs professionnels du département. Illustré par les dessins du talentueux Jean Ferrière.

Éditions des Gazelles-Bertholène
12310 Laissac - Prix : 15 euros

« La pêche en eau douce »

MICHEL ROUSSELET
Ce carnet détaillé et bien illustré laisse volontairement de côté les techniques les plus fines au profit de connaissances indispensables concernant le matériel, les appâts, la fabrication d'une monture ou le comportement qu'il faut adopter pour prendre « ses » premiers poissons. Nos lecteurs corrigeront eux-mêmes l'erreur que comporte la légende en page 6. À lire à partir de 8 ans.

Collection « Carnets de nature »
Éditions Milan - Prix : 5,20 euros

« Extrême carpe - Pêche en grands lacs »

STÉPHANE GONZALEZ - SIMON HORTON
Ouvrage de S. Gonzalez, rédacteur en chef de Media Carpe et Top Carpe, et S. Horton. Aborder la pêche de la carpe sur les grands plans d'eau, en appréhender les subtilités et éviter les pièges, tels en sont les propos. Illustré de superbes photographies, ce livre est une référence. A noter que S. Gonzalez, aveyronnais d'adoption, a installé sa société d'édition sur la commune de Salles-la-Source.

Book Edition - Excubitor
Prix : 45 euros

« Intempéries »

THOMAS MASSINE
Au fil des rivières et de la pêche à la mouche, Thomas Massine nous entraîne au quatre coins du monde. Un éloge de la nature et de l'amitié.

Le Cherche Midi - Prix : 17 euros

PH. VIGARIÉ

COURNIER

A vos plumes toutes !

Chères lectrices et chers lecteurs, nous attendons avec impatience la parution de *Piscator*, pour connaître enfin vos réactions à la lecture de ce journal. Aujourd'hui, c'est chose faite. Alors, que vous ayez écrit votre avis à Saint-Pierre (le patron des pêcheurs), j'ai votre carte à pêche au feu ou jusqu'à présent tout ignoré de cette douce activité, sachez que ce journal est avant tout convivial et rassembleur. Nous souhaitons, au fil du temps et ensemble, échanger, partager et confronter des idées qui ouvriront de nouvelles perspectives à notre passion. Afin qu'elle reste, au quotidien une source de joie et de bien-être, faites nous part de vos remarques, propositions ou expériences. Nous y répondrons, soyez en sûr(e) ! Alors n'hésitez pas, à vos plumes toutes !

Adresse votre courrier à :
Piscator - Journal de la Fédération - Moulin de la Gascogne - BP 305 - 12003 RODEZ CEDEX

« LES PÊCHEURS DE L'ASSOCIATION MALEILLIÈRE S'INTERROGENT AU SUJET DU GOLF PEU À RÉSISTABLE DE LAISAC, (SENSE BONNARD ET LEVIGNE PONS, CO-PRÉSIDENTS) »

Piscator

Directeur de la publication : Jean Couderc • Rédacteurs : Jean-Claude Vidal, Christian Valenti
Comité de Rédaction : Henri Kober, Jean-Claude Staquil, Serge Bonnard, Jean-Claude Bru, Jean Couderc, Christophe Laventure, Gilles Garngues, Jack Tarnagot, Christian Valenti, Jean-Claude Vidal, Elean Zullo
Maquette : Ghisla Garngues • Impression : Henry et Carlot • Tirage : 20 000 ex. • N° ISSN : en cours

POUR NOUS CONTACTER :
- par courrier : Fédération de pêche - Moulin de la Gascogne - BP 305 - 12003 RODEZ CEDEX
- par téléphone : 05.65.68.47.52 / par télécopie : 05.65.68.36.20
- par mail : FEDERATION.PE.CHE@wanadoo.fr

POUR RETROUVER LA FÉDÉRATION SUR INTERNET : www.pêcheaveyron.com

L'association « Aveyron, Carnassiers et Nature » toutes dents dehors !

C'est d'une association toute jeune - créée en juin 2003 - que s'entretient avec plaisir le président Jean-Michel Bauguil.

« C'est peut-être la moyenne d'âge de ses soixante dix adhérents - environ trente cinq ans - qui explique l'assiduité aux différentes rencontres prévues au cours de l'année (Sarrans, Pareloup, festival du film sur l'eau, etc) ». Bien conscients que l'avenir de la pêche passe par les jeunes, les membres de l'association trouvent tout naturel de participer à la Commission de l'école de pêche mise en place par la Fédération départementale. « En pratique, nous allons sur le terrain, épauler, perfectionner, à titre bénévole, mais apprendra aussi et échanger avec les jeunes pêcheurs et les moniteurs. Nous mettons aussi à leur disposition nos embarcations ».

Mais parallèlement à ces manifestations, l'association participe à d'autres réflexions. A la Commission « Développement touristique » ou à la Commission « Lacs », ce qui lui a permis de défendre la mise en place de réserves en zones de frayères visant à protéger sandres et brochets. En effet, la protection des milieux aquatiques est aussi l'une de ses priorités, d'où le projet récent de mener avec les agents du CSP des études pour améliorer au lac de Pareloup la reproduction des brochets. Autre objectif, étendre, toujours dans le même lac, l'habitat des différentes espèces, en déposant des blocs qui leur permettent de reconstruire des secteurs aujourd'hui sans vie. C'est en définitive une association dynamique, conviviale et tournée vers l'avenir à qui peu de temps aura été nécessaire pour occuper de manière significative le milieu haleuticole départemental. Souhaitons-lui de continuer sur cette voie assurément constructive et prometteuse.



Vente de cartes d'adhérents à Rodez, Millau et Villefrance-de-Panat chez les détaillants de pêche.
Adultes : 10 euros - Moins de 18 ans : 6 euros

CONTACT :
Association « Aveyron Carnassiers et Nature »
Moulin de la Gascogne - BP 305 - 12003 RODEZ CEDEX

CO-EDITEUR : JEAN-MICHEL BAUGUIL, JEUNE PRÉSIDENT D'UNE ASSOCIATION DYNAMIQUE ET RESPECTUEUSE DES MILIEUX

» RÉGLEMENTATION

Barrages et écluses : quelles pêches possibles ?

Depuis le décret du 2 juillet 2002, des modifications importantes concernant la pêche à partir des écluses et des barrages ont été apportées. Pour pêcher en toute sérénité sans crainte d'avertissements ou sanctions, voilà ce qu'il faut savoir.

Définitions

Si pêcher à partir d'une écluse ne pose pas question dans notre département, rappelons toutefois que la loi fait entrer dans cette catégorie « tout ouvrage hydraulique formé essentiellement de portes munies de vannes, destinées à retenir ou à lâcher de l'eau ».

En ce qui concerne le barrage, la loi le définit comme « ouvrage hydraulique qui a pour objet de relever la ligne d'eau et de constituer un plan d'eau pour dériver, réguler ou accumuler de l'eau ». A ce titre, le terme barrage s'applique évidemment aux barrages EDF mais également aux chaussées qui barrent certaines rivières.

En pratique (cf schéma)

a) en amont des barrages et écluses : vous êtes au pied et devantez l'ouvrage. Une seule ligne est autorisée en première catégorie, 4 lignes en deuxième catégorie. Exception pour des plans d'eau de première catégorie (Bromme, Goul, Gourde, Bages) où 2 lignes sont autorisées.

b) à partir des barrages et écluses : vous vous trouvez sur l'ouvrage. Une seule ligne est autorisée en première ou deuxième catégorie que ce soit sur le domaine privé ou public.

c) en aval des barrages et écluses : vous êtes au pied et derrière l'ouvrage. Vous devez pêcher à une distance de 50 m en aval de l'extrémité de l'ouvrage. Une seule ligne est autorisée en première ou deuxième catégorie que ce soit sur le domaine privé ou public.

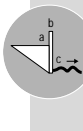
Attention réserves !

Elles peuvent être situées en aval des barrages ou des chaussées (ex : sur la rivière Lot en aval d'Entraugues) où toute pêche est interdite sur des distances variant de 30 à 50 mètres. Ces zones d'oxygénation sont parfois protégées, car le poisson rassemblé en grand nombre, notamment en période estivale, y est très vulnérable.

Zones interdites

Interdiction absolue de pêcher dans les dispositifs qui assurent la circulation des poissons dans les ouvrages construits dans le lit des cours d'eau (ex : échelles ou passes à poissons). Cette interdiction s'applique également aux retenus (ouvertures qui permettent de retenir l'eau d'une écluse ou de la laisser passer), aux vannages et dans les passages d'eau à l'intérieur des bâtiments (ex : moulins).

LA QUESTION JURIDIQUE



INFORMATIONS PRATIQUES

RENSEIGNEMENTS EN DIRECT DE LA FÉDÉRATION

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, Laure Maubert, responsable du secrétariat, se tient à votre disposition pour répondre à toutes les questions relatives à la pratique de la pêche (permis, concours, écoles de pêche, réglementations, stages, etc.).

SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE VOCATION PISCICOLE (SDVP)

Ce document public qui renseigne sur l'état de santé global des cours d'eau du département est consultable au siège de la Fédération. Un rendez-vous doit être pris au préalable pour consultation. Des explications, dans la mesure du possible, seront données aux intéressés.

TAILLE LÉGALE DE CAPTURE

La maille du black-bass, flée jusqu'à 23 cm, est modifiée pour passer à 30 cm.

CARPE - PÊCHE DE NUIT
L'arrêté préfectoral fixant les modalités dans le département de l'Aveyron pour l'année 2005 n'a pas encore été pris. Se renseigner ultérieurement.

COMMANDER LE PERMIS DE PÊCHE PAR INTERNET

C'est possible sur le site www.pecheaveyron.com. Vous pourrez aussi découvrir sur ce site des informations concernant les techniques de pêche, le niveau des eaux, des récits de pêche, des photos, des petites annonces, etc.

Sans oublier le forum sur lequel vous viendrez discuter à propos de sujets qui vous intéressent.

AGENDA

Ouverture de la pêche à la truite en 2005
Du 12 mars au 18 septembre inclus
Fermeture de la pêche au brochet en 2005
Du 31 janvier au 31 mai inclus

Pêche de l'écrovisse à signal
En 2ème catégorie : pêche toute l'année - en 1ère catégorie : pondant la période d'ouverture de la pêche à la truite.
Attention ! Permis complet obligatoire. Pêche à l'aide de balances réglementaires.

45 AAPPMA en action

» AAPPMA DE MILLAU

La Gaule millavoise accomplit un travail de romain

Sous l'impulsion de son président Jack Tarragat, l'association mène à travers sa gestion piscicole des actions d'intérêt général qu'elle souhaite dynamiser et faire partager à l'ensemble des usagers de l'eau.



Le regard à motilité avariée, « Djack », comme ses copains l'appellent, tourne les pages de son agenda, trop noircies à son goût par les rendez-vous qui s'y bousculent. Vice-président à la Fédération départementale de pêche, pistige pour la revue « La Pêche et les Poissons », mais aussi délégué à la Commission de l'eau du SAEE Tam-amont (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), cet ancien formateur de guide de pêche trouve encore le temps de prélever des invertébrés dans la Dourbie, pour en connaître les données hydrobiologiques. « Vous savez, si l'on veut au mieux améliorer les choses, ou éviter des catastrophes, nous devons tous ensemble, les responsables d'AAPPMA et les pêcheurs, intervenir sur le milieu avec des "recettes" valables, qui, croyez le bien, existent. Puis auprès des élus qui doivent notamment résoudre

les problèmes d'assainissement, et limiter les interventions mécaniques aux abords ou dans les cours d'eau ».

La gestion patrimoniale, une référence, pas un dogme

Quand la Gaule Millavoise adhère en 2002, au PDGP (cf page 7), tout alevinage est stoppé sur les cours d'eau qu'elle gère. La condition ? Que des études certifient le milieu « conforme », ou la reproduction, l'éclosion et la croissance du poisson se déroulent normalement. Bien sûr, lorsque les ruisseaux ou la partie amont des affluents de la Muzze, sont totalement asséchés durant l'été 2003, les ruisseaux de Rivaldiès, Falguères, Estaline et Fouyrouse y sont ruisseaux de 59 000 alevins déversés. Mais une autre raison à été déterminante : les géniteurs après avoir reconstruit le milieu sont bloqués par de forts dérivés. Sur le ruisseau de Raouljous, où l'eau de qualité coule suffisamment, c'est sa trop grande richesse en calcaire qui solidifie sables, graviers, bouchant ainsi les frayères. 24 000 prélevés y seront versés.

La gestion piscicole, en son voit, est fonction des capacités d'accueil du milieu. Si bien qu'en 2004, la capture d'une seule truite par jour et par pêcheur, sur la partie aval de Millau, surprend et irrite certains. Explications du président : « cette mesure est prise à l'unanimité avec mes collègues de Saint-Rome de Carnon et de Tam et les techniciens de la

Fédération, car des thermographes indiquent des températures trop élevées, incompatibles avec la survie des juvéniles. Et en effet, les trop rares zones d'eaux fraîches, issues des résurgences souterraines sont occupées par des truites adultes. Si à cela, vous ajoutez une pression de pêche importante, sachez qu'à terme, celles-ci auraient disparu ».

Gestion piscicole : le rapport coût-bénéfice

Le « protocole Muzze » doit être à ce sujet éclairant. Depuis 2002 et pendant 4 ans, 20 000 alevins pré-estivaux, de 6 à 8 cm et marqués (giblation de la nageoire adipeuse) sont déversés chaque printemps, de la confluence du Tam à Roquetaillade (3 km). Plus chaque automne, les pêches électriques et les études montreront l'intérêt des alevinages dans un milieu « perturbé ». « En 2005 », rappelle Laurent « nous aurons effectué un cycle complet de la truite. Mais déjà pour 2004, on peut penser que des poissons seront à la maille. Nous craignons bien sûr, que l'absence de comportement territorial chez les truites de pisciculture soit un handicap supplémentaire à leur adaptation. Acquérir un territoire, se nourrir, échapper aux prédateurs est totalement nouveau ! En reprenant ces protocoles, utilisés par nos collègues Pyrénéens, nous serons en mesure de mieux évaluer le rapport coût-bénéfice des alevinages effectués dans un milieu perturbé. Notre souhait est d'aider le plus efficacement possible les gestionnaires piscicoles dans leur démarche ».

Sensibiliser pour convaincre les élus et le monde agricole

La Gaule Millavoise est bien consciente que son action dépend le plus souvent de décisions qui lui échappent. Cependant, participer au ramassage de déchets sur différents sites touristiques, collaborer activement à la restauration en génie végétal de berges sur la Dourbie, ou alerter les utilisateurs de produits toxiques pour le jardinage, rappellent le caractère d'intérêt général de ses missions. C'est à ce titre qu'elle souhaite mener, avec les élus, des réflexions et des actions de fond pour protéger et gérer des milieux sur lesquels repose, mais pendant combien de temps encore, la vitalité de cette région.

INFOS BRÈVES

LE TOUR DE LA « GAULE » EN QUELQUES CHIFFRES

Date de création : 21 juin 1965.
Première association de la ville avec ses 1 500 adhérents.
Linéaire gère : 170 km. La partie aval de la Dourbie, de Millau jusqu'au pont de Cantobre (29 km en 1ère cat.) ; la partie du Tam en amont de Millau (2 km en 2ème cat.) ; et en aval (25 km en 1ère cat.) ; la Muzze, la partie amont du Limmoussensque et les ruis affluents.
Ecole de pêche : 15 inscrits.
Animateur : Nicolas Delebarre.

LA « GAULE » ANIME LE CENTRE-VILLE

Création, entre les ponts de Cureprat et du Larzac, d'un parcours de pêche où sont déversés tous les 15 jours des truites arc-en-ciel. Remarquable initiative à l'attention des personnes à mobilité réduite et des enfants.

LA « GAULE » RELÂCHE LES INNOCENT(E)S !

Basse vallée du Tam : parcours « no-kill » sur 2 km entre le pont de chemin de fer de Linas et le ravin des Mages. Pêche à la mouche, sauf streamer pendant la fermeture brochet. Pêche au toc (asticot interdit). Amusez vous bien !

LA « GAULE » EN FÊTE

Fête de la pêche le 5 juin dernier, au Mas de Lanauz. Vif succès pour cette fête organisée avec la Gaule, saint-romain. Un grand merci aux organisateurs et aux différents responsables d'ateliers.

RETROUVEZ PISCATOR AU PRINTEMPS 2005